

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 21 septembre 2020 à 18 h, par vidéoconférence.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est absent : Dany Langlois.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 18 septembre 2020 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2020-283 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 21 septembre 2020. Il est 20 h 11.

ADOPTÉ

2020-284 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2020-285 DÉROGATION MINEURE – 65 WILLARD

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 2539-1533 Québec Inc, qui est à l'effet d'autoriser une marge latérale de 2,10 mètres au lieu de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public paru le 3 septembre 2020, aucun commentaire n'a été transmis au secrétaire-trésorier;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 2539-1533 Québec Inc. soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

**2020-286 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 802 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN DE
REEMPLACER LA ZONE Ra-6 PAR LA ZONE Rb-27**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, que la règlement 802 amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de remplacer la zone Ra-6 par la zone Rb-27 sera présenté à une prochaine séance. **ADOPTÉ**

**2020-287 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 802 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN DE
REEMPLACER LA ZONE Ra-6 PAR LA ZONE Rb-27**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 802 intitulé « Règlement 802 amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de remplacer la zone Ra-6 par la zone Rb-27 » soit déposé. **ADOPTÉ**

2020-288 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 15. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom